



Commune de MAILLEBOIS

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

ANNÉE 2025

N° 192

NOVEMBRE 2025

Séance du 11 JUIN 2025

A
U

Présents : Françoise Hardy (maire-déléguée de Dampierre), Daniel Chéron, Jean-Paul Alleaume, Geoffrey Osteraud, Manuel Fonseca, Alexandre Maisons et Philippe Merlet (maire-délégué de Blévy)

Excusés : Laurent Palat, Ivo Vandevelde, Danielle Girard (procuration à Françoise Hardy), François Caré (procuration à Geoffrey Osteraud), Patrick Toutain (procuration à Arnaud de Boisanger)

Secrétaire de séance : Philippe Merlet

F
U
L

Convention de ramassage et de capture d'animaux entre la commune et la Société LUCKYDOGS CAPTURE :

M. le Maire : le maire dispose de pouvoirs de police à l'égard des animaux dangereux et divagants. Dans ce cadre, le maire doit utiliser ses pouvoirs de police nécessaires pour prévenir toute atteinte à la tranquillité et la salubrité publique en particulier en cas de divagation animale.

Jusqu'à présent, la commune ne s'était pas fait assister dans ces tâches par un tiers spécialisé dans la capture.

La divagation de chiens, parfois ni tatoués ni pucés et agressifs et/ou menaçants se multiplie.

Nous ne disposons d'aucun moyen de capture, ni de chenil adapté pour garder les chiens le temps que leur maître soit identifié et contacté.

La société LUCKYDOGS CAPTURE assure les prestations de capture, de ramassage d'animaux et de fourrière par le biais d'une association à but non lucratif.

Le coût annuel de cette prestation est de 762 € TTC.

La société LUCKYDOGS CAPTURE travaille avec plus d'une centaine de communes en Eure et Loir et pour la plupart des communes voisines.

Si le conseil accepte ce partenariat, il faudra autoriser le maire à signer la convention que les membres du conseil ont reçu.

Cette convention prendrait effet au 1er juillet 2025.

D
E

Les propriétaires de chiens doivent être informés que tous les chiens doivent être tatoués et assurés. Ils sont responsables des éventuels dégâts causés par leur animal. Un numéro de téléphone sur un collier, cela ne coûte rien mais permet à celui qui le retrouve de gagner beaucoup de temps.

L
A

M. Fonseca : pourquoi ne facture-t-on pas ces prestations aux propriétaires des animaux lors d'intervention de LUCKYDOGS ? On pourrait aussi mettre une amende, cela peut être dissuasif car c'est la commune qui va payer cette prestation.

M. le Maire : La société facture aux contrevenants les frais de capture, d'identification et de garde. Mais on peut tout à fait étudier le système des amendes, en sachant qu'il nous faudra passer par la Trésorerie. Les renseignements seront pris auprès du TPG.

B
L
A

Le conseil, après discussion valide à l'unanimité la signature de la convention avec LUCKYDOGS CAPTURE.

A
G
G
L
A
S
E

Agglo du Pays de Dreux : désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant au comité de suivi sur le fonctionnement du service « Instruction des autorisations d'urbanisme » ;

M. le Maire explique que l'agglo du Pays de Dreux instruit nos autorisations d'urbanisme comme elle le fait pour 59 communes de son territoire. En septembre 2022, le bureau communautaire a validé la convention de fonctionnement du service d'instruction des autorisations d'urbanisme avec création d'un comité de suivi du fonctionnement du service.

Une première réunion doit être organisée en septembre prochain.

Les services de l'agglo demandent que le conseil municipal désigne un titulaire et un suppléant pour participer à ce comité de suivi.

Il est proposé :
M. Arnaud de Boisanger, titulaire, M. Merlet suppléant
Le conseil valide les deux postes à l'unanimité

Demande de subventions au fonds de concours de l'agglo du pays de Dreux ;

M le Maire : le département nous a informé que, compte tenu de ses restrictions budgétaires cette année, il ne pourra accorder une suite favorable à des subventions qu'à deux projets communaux seulement.

Pour la commune de Maillebois, nous avons retenu les travaux de voirie de la « rue de Baronval » et de la « Petite Route de Chennevières ».

Les travaux de réfection d'électricité de l'école de Blévy et de la salle des fêtes de Dampierre ne sont donc pas éligibles au FDI.

Néanmoins nous pouvons solliciter le fonds de concours de l'agglo pour ces travaux à hauteur de 50 %.

Ainsi, si le conseil accepte cette sollicitation nous atteindrons le plafond maximum de 35 000 € accordé aux communes de 500 à 1000 habitants sur 6 ans.

Répartition des subventions et financement pour les deux projets :

Ecole de Blévy

50 % fonds de concours Agglo :	5 750 €
50 % Autofinancement :	5 750 €
Montant du projet :	11 500 € HT

Salle des fêtes de Dampierre

fonds de concours Agglo :	5 526 €
Autofinancement :	6 674 €
Montant du projet :	12 200 € HT

On atteint ainsi le maximum des subventions accordées à la commune de Maillebois.

Il revient au conseil d'autoriser le maire à effectuer les demandes de subventions avec les répartitions des différents projets suivant les tableaux présentés.

Après discussion, le conseil valide, à l'unanimité, les demandes de subventions et autorise M le Maire pour l'ensemble des démarches.

Conventions avec Eure et Loir Ingénierie (ELI28) pour les travaux de voirie et autorisation de signature des marchés ;

M. le Maire : les subventions du FDI ayant été accordées pour les travaux de voirie concernant la « rue de Baronval » à Blévy et la petite route à Chennevières, à hauteur de 50%, nous attendons l'accord des subventions (amendes de police) pour le feu « récompense » à Chennevières, mais il nous faut avancer sur les étapes suivantes en signant une convention avec les services d' ELI28.

- Convention de maîtrise d'œuvre prévoyant en particulier :
- L'assistance aux marchés publics pour ces travaux
- La direction et l'exécution des contrats de travaux
- L'assistance pour les opérations de réception des travaux.

La convention a été transmise à l'ensemble des conseillers.

Les travaux au niveau de la petite route de Chennevières concernent également la commune de Crucey -Villages en partie. Une convention de groupement de commande nommant une des deux communes, coordinatrice, doit être rédigée. Ce serait donc la commune de Maillebois qui est la plus impactée par ces travaux qui assurerait la coordination.

De ce fait, il faut que le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions avec ELI28 et également à signer les marchés et autres documents liés aux travaux.

Sur cette convention, il est encore mentionné la limitation à 30 km/h sur Chennevières, alors que les services du département « AD2I » ont refusé cette limitation.

Je tiens à affirmer mon incompréhension sur cette décision, en comparaison avec l'entrée de Brezolles sur cette même départementale 939 et le peu d'impact financier. La limitation à 30 km/h aurait permis de limiter la vitesse sur la totalité de la traversée de Chennevières.

Néanmoins cela contentera les opposants aux 30 kms/h et la plupart des habitants de Chennevières qui ont participé à la réunion sur la sécurité routière dans leur hameau.

M. Fonseca : c'est un avis technique de professionnels. La situation ne se prête pas vraiment à un 30 kms/h et les traversées de villages avec feux récompense sont toujours limitées à 50 kms/h.

Après discussion, le conseil vote à l'unanimité l'autorisation de signatures sur les différentes conventions avec la mention de retrait des 30km/h pour les travaux de signalisation route sur Chennevières.

Informations et questions diverses

Je remercie les employés communaux pour leurs travaux d'entretien des espaces verts en particulier pour les cérémonies du 8 mai.

Nous avons reçu une offre d'achat pour le terrain communal à côté du silo NATUP de Maillebois, à 2,50 € du m² pour une superficie de 7 432 m².

Nous disposons d'une estimation du service des domaines pour 5,83 € du m² plus ou moins 10 %.

Lors d'un prochain conseil, nous devrons aborder le sujet du devenir de ce terrain. Il serait possible de programmer une réunion sur site et d'aborder les contraintes à imposer.

Concernant la parcelle de l'ex MAM, nous n'avons pas eu de suite sur notre proposition à la suite de la demande faite par un voisin. Mais nous avons reçu une demande de remise en état du mur limitrophe.

Avec Philippe Merlet, nous avons assisté à une nouvelle réunion, le 6 mai, en sous-préfecture de Dreux, concernant le bâtiment de l'ancienne boulangerie de Blévy. Etaient présents, M. le sous-préfet, les différents services de la DRAC, la Fondation du Patrimoine.

La DRAC persiste sur la sauvegarde de ce bâtiment et a lancé une étude de mise en sécurité et de sauvegarde. Compte tenu des montants et des travaux à engager par un futur propriétaire, il a été demandé à la DRAC par le sous-préfet, de faire une étude sur le réemploi de cette demeure, principalement vers de l'habitat précisant les m² habitables et une estimation des travaux à effectuer.

Le conseil sera informé des suites à venir.

Tour de table :

M. Toutain : est-il possible d'informer la population, par le biais du « Fil de la Blaise », sur les règles d'épandage de produits phytosanitaires.

M. le Maire : les règles sont strictes, notamment sur la vitesse du vent, - de 19km/h et les horaires.

M. Alleaume : il y a des produits que l'on ne peut épandre que le soir, juste avant le coucher du soleil ou le matin avant le lever. Les agriculteurs sont obligés de respecter les contraintes car ils sont très surveillés

M. le Maire : nous allons essayer de trouver les informations.

M. Fonseca : que fait-on pour l'entretien des chemins à l'intérieur de Chennevières, certains propriétaires n'entretiennent pas leurs haies ?

M. le Maire : Il y a peu de temps, les employés sont passés mais la végétation gagne très vite. Nous allons envoyer des courriers recommandés aux propriétaires identifiés.

Il serait bien qu'à Chennevières la gendarmerie soit plus souvent présente pour faire de la prévention.

M. le Maire : on va de nouveau les informer.

M. Osteraud : la vitesse est vraiment excessive sur les petites routes.

Attention au stationnement à gauche du « STOP » en bas de la « rue de la Mairie » à Blévy.

M. Merlet : un marquage au sol d'interdiction de stationner est prévu dans les prochains jours. Dès lors, il faudra que les propriétaires de véhicules respectent cela, car il y aura des contrôles.

Merci à l'ensemble des habitants de la commune de bien vouloir élaguer les arbres et les haies de leurs propriétés qui empiètent sur la voirie.

Nous commençons à avoir de sérieux soucis avec les services de ramassage scolaire, (difficulté de passage des bus) et les services de ramassages des déchets, (difficultés de passage des camions).

Les véhicules sont hauts les branches peuvent abîmer ceux-ci. Merci pour votre compréhension.

Si les ramassages ne sont plus effectués à cause de négligences, je pense que les conflits ne vont qu'empirer.

Séance du 9 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf septembre à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni, légalement convoqué, à la mairie, sous la présidence de M. Arnaud de Boisanger, Maire.

Présents : Françoise Hardy (maire-déléguée de Dampierre), Daniel Chéron, Jean-Paul Alleaume, Geoffrey Osteraud, Manuel Fonseca, Alexandre Maisons et Philippe Merlet (maire-délégué de Blévy)

Excusés : Laurent Palat, Ivo Vandevelde, Danielle Girard (procuration à Françoise Hardy), François Caré (procuration à Geoffrey Osteraud), Patrick Toutain (procuration à Arnaud de Boisanger)

Secrétaire de séance : Philippe Merlet

Fossé avec redents entre le camp et la mare de Chennevières : promesse de constitution de servitude par la commune en faveur d'EDF Renouvelables : SAS centrale photovoltaïque de Crucey2.

M. le Maire : A la suite de la réunion du 10 avril dernier entre EDF Renouvelables et les conseillers municipaux de Crucey-Villages et de Maillebois, EDF Renouvelables a fait borner les fossés et chemins partant du camp et allant jusqu'à la mare de Chennevières.

L'objectif de ce fossé à redents est de contenir et freiner les volumes d'eaux pluviales sortant du parc des panneaux photovoltaïques qui actuellement, en cas de fortes pluies, traversent la plaine puis la D111.1, la D939 et la D 138.6 pouvant provoquer des inondations.

Ce fossé à redents longerait en partant de l'ouest :

Le chemin rural n°13 dit « du fond du camp », chemin sur la commune de Crucey est actuellement cultivé. Il se trouve en parallèle au grand fossé commun aux communes de Crucey et Maillebois.

Plus à l'est : le chemin rural n°1 dit de la Saucelle à Chennevières. Celui-ci se trouve en parallèle au petit fossé commun aux communes de Crucey et Maillebois.

Cet ensemble représente pour la commune de Crucey, 3165 m² et pour la commune de Maillebois 3250 m².

Selon la société GINGER BURGEAP, bureau d'études en environnement, spécialisée en hydrogéologie, la surface nécessaire au fossé à redents, capable de limiter les inondations et possédant les mêmes capacités qu'un bassin de rétention, est de 3683 m² (2703 m² pour la partie ouest correspondant au grand fossé actuel de 260 m de long et 899 m² pour la partie proche de la mare d'une longueur de 400 m).

Tous les calculs sont basés sur les données d'une crue trentenaire.

Le chemin (sans issue) partant de la mare peut être maintenu car, à cet endroit, le fossé à redents n'est que de 3.5 m (largeur de la partie haute).

Pour réaliser cet ouvrage, EDF Renouvelables a rédigé un projet de promesse de servitude portant sur la totalité des chemins et des fossés actuels soit 3250 m² pour la commune de Maillebois.

En contrepartie de servitude, la commune de Maillebois percevrait une indemnité d'immobilisation de 1000€ (mille euros).

De plus, en cas de levée d'option de la promesse de servitude, la constitution de servitude donnerait lieu à une redevance annuelle de 1€ par m².

Pour information, EDF Renouvelables vient d'accepter cette augmentation de redevance à 1 € par rapport au projet initial de 0.50 € du m².

L'ensemble des membres du conseil a reçu tous les documents relatifs à ce dossier, promesse et plans.

Pour information, ces travaux sont liés à la première tranche d'installation des panneaux photovoltaïques. La réalisation d'un bassin de rétention a été refusée par la chambre d'agriculture. C'est ainsi que l'option du fossé à redents a été étudiée par le bureau d'études d'EDF Renouvelables.

Ce dossier est étroitement suivi par les services de l'état.

M. Osteraud :

Que se passerait-il si la deuxième tranche était ajournée ? Ne serait-il pas possible de demander le déclenchement des travaux sur le fossé en avance de phase du début des travaux de la deuxième tranche ?

M. Fonseca : Cette remarque est pertinente.

M. le Maire : Nous pouvons penser que, vu l'avancement du dossier, et si la convention est validée, les travaux de la deuxième phase seront entièrement validés. Ce qui est très souhaitable pour notre commune. Néanmoins, nous pouvons mentionner cette remarque lors de la signature de la convention.

Le conseil valide la signature de la promesse de convention avec EDF Renouvelables avec une abstention (M. Fonseca : abstention liée au doute d'ajournement). Il sera précisé dans la convention que le fossé à redents devra être opérationnel avant la construction de la deuxième tranche des panneaux photovoltaïques.

Projet de construction d'une installation de stockage de digestat porté par la coopérative agricole NATUP sur la commune de Saint-Maixme-Hauterive : avis du conseil municipal

M. le Maire : renseignements pris auprès de la préfecture, les agriculteurs adhérents de la coopérative NATUP ne peuvent ni prendre part au débat sur ce projet, ni prendre part au vote.

M. le Maire demande aux membres du conseil adhérents de la société NATUP de s'identifier et de sortir de la salle. Sur l'ensemble des membres du conseil, ne reste plus que 4 conseillers présents. Le quorum n'est pas atteint et le point ne peut donc pas faire l'objet d'une délibération.

M. Merlet : très peu d'habitants ont mentionné leur avis sur ce dossier dans le registre de consultation public.

Un document anonyme a circulé dans la commune de Blévy, ce qui n'est pas une bonne chose.

Je tiens à préciser que ce document n'est pas de mon fait, car lorsque je fais circuler un document que j'ai moi-même rédigé, je le signe.

Pour information, M. le Maire rend compte des remarques mentionnées par le conseil municipal de Saint Maixme-Hauterive qui aurait donné un avis favorable à ce projet à l'unanimité avec les restrictions suivantes :

Pas de possibilité d'extension du silo

Pas de transit des camions par Brouvilliers

Obligation d'un « tourne à gauche » sur la D939.

Recommande le resserrement des zones d'épandage autour du silo.

Programme local de l'habitat intercommunal de l'agglo du pays de Dreux (PLHI): avis du conseil municipal ;

M. le Maire : le conseil communautaire du 30 juin 2025 a arrêté à l'unanimité le projet de PLHI 2025-2031.

Les conseillers municipaux des communes de l'agglo doivent formuler un avis sur ce PLHI.

Un projet de délibération, ainsi qu'une note établie par les services de l'agglo indiquant le rôle du PLHI et ses axes, ont été transmis.

Ces documents concernent principalement les grandes communes.

On fait référence à la loi ZAN (zéro artificialisation des sols), beaucoup moins de constructions pour privilégier la réhabilitation du bâti ancien.

M. Merlet : on reparle bien dans ces documents de la réhabilitation du bâti ancien et de la gestion des dents creuses. Cela pourra peut-être nous faciliter, dans l'avenir si possible, une modification de notre PLU qui n'est pas adapté à nos espérances.

Vote du conseil :

Abstentions : M. Fonseca, M. Osternaud pour lui et M. Caré (procuration), M. Maisons Mme Hardy pour elle et Mme Girard (procuration)

Les autres membres du conseil valident.

Informations et questions diverses

M. le Maire : l'AD2I n'avait pas validé les 30 Km/h sur la traversée de Chennevières et nous l'avons retiré de notre convention avec ELI28.

Peu de temps après, le hameau du « Mage » est passé à 30 km/h, cela n'est pas très cohérent.

Tour de table :

M. Chéron : Les travaux sur l'église de Dampierre avancent bien et sont bien réalisés.

A la cantine scolaire, nous avons 91 enfants sur 92 scolarisés.

Lundi 8 au soir, M. Vincent, architecte mandaté pour les travaux de la future cantine scolaire à l'école de Maillebois, est passé. Nous l'avons accueilli avec M. Merlet.

Le dossier avance, mais il doit finaliser toutes les études et travaux pour les accès PMR.

L'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la cantine, bien exposée, pourrait être envisagée.

M. Merlet : Il prend en charge, dans son dossier, les travaux de la cantine et les travaux sur les bâtiments scolaires existants.

M. Fonseca : concernant la mise en œuvre des 30km/h dans Blévy, est ce que cela a été voté par le conseil ?

M. Merlet : de mémoire, cela a été voté avec l'ensemble des travaux de sécurité routière, feux des écoles, stop de Dampierre.

M. Fonséca : je suis surpris de l'installation d'un radar de chantier à la sortie de Chennevières alors que j'avais demandé un radar fixe ou de chantier dans Chennevières.

M. le Maire : l'installation des radars est gérée par la préfecture. Ce radar de chantier est déplacé en permanence sur la départementale. De plus, attention, il y a aussi des véhicules avec radar embarqué.

M. Osternaud : les arbres et les haies cachent les panneaux de signalisation.

M. le Maire : des lettres recommandées ont été expédiées.

M. Merlet : les travaux de refaçonnage des fossés prévus cette année sont quasiment terminés, reste les fossés de chaque côté de la route de Dampierre à Chennevières, en entrée de Dampierre. La société devrait intervenir fin octobre.

Les travaux d'électricité à l'école de Blévy sont en cours, les luminaires et les blocs de secours sont déjà changés.

Un devis a été demandé pour la réalisation de la tranchée entre le hangar et la salle des fêtes de Dampierre, afin de débuter les travaux d'électricité dans la salle.

Les travaux de marquage au sol sont terminés. La zone 30km/h est en place à Blévy, le stop de Dampierre est opérationnel.

Il reste l'installation des feux clignotants pour l'école de Maillebois, la société doit intervenir prochainement.

Dès que tous ces travaux de sécurité seront entièrement terminés, il sera demandé à la gendarmerie d'intervenir. Le comportement de certains conducteurs est intolérable.

Les employés municipaux ont repris le nettoyage des communes. De notre côté, nous continuons à acheter du matériel pour mécaniser et faciliter l'entretien.

Il y a de plus en plus de dépôts sauvages autour des bacs à verre, surtout à Blévy. Cela est intolérable. Attention je serai intransigeant ! La personne qui se fera prendre, servira d'exemple pour toutes les autres. Je porterai plainte et j'irai jusqu'au bout de la démarche.

Sur ce sujet, il faudrait repenser à une demi-journée « nettoyage » sur la commune.

Les JEP 2025 vont avoir lieu sur Blévy. Expositions dans la Mairie.

Visite et exposition dans l'église. Cette année, exceptionnellement, il n'y a pas de visite du clocher.

2026

2026

Vous êtes cordialement invités le

VENDREDI 16 JANVIER 2026

à la salle polyvalente de MAILLEBOIS

à partir de 19 h

Pour :

Les vœux du Maire et du Conseil Municipal

Apéritif

Avec la participation du groupe vocal « Maille-voix »

Réservation obligatoire avant le 6 janvier 2026

Par téléphone au 02.37.48.17.35, ou par renvoi de ce coupon

à la Mairie de MAILLEBOIS

maillebois.28@gmail.com



Monsieur, Madame, -----

Nombre de personnes-----

Seront présents le vendredi 16 janvier 2026

INSCRIPTION OBLIGATOIRE MERCI

Le site internet de la commune a fait peau neuve..

REJOIGNEZ-NOUS SUR ***MAILLEBOIS.FR***

Vous y trouverez :
les comptes rendus du conseil municipal,
les fils de la Blaise,
les dernières actualités de votre commune...

Nous vous souhaitons

De joyeuses fêtes de fin d'année..

